



DECLARATION LIMINAIRE CTSCR du 12/02/2014

Les élus en CT-SCR, SOLIDAIRES-UNSA/CFTC-USD-FO et CGT, ont boycotté le dernier comité technique de service central de réseau prévu initialement le 4 février 2013.

La CGT ne peut se résoudre à siéger en ce comité technique de reconvoction.

En effet, force est de constater que cette instance, destinée à traiter des difficultés d'organisation et de fonctionnement des services, n'a d'autre vocation qu'à présenter des points d'information et à entériner des réorganisations déjà finalisées, pour lesquelles nous aurions aimé *a minima* être associés lors de l'élaboration des projets.

Lors du CTSCR du 21 septembre 2012, des « marges des progrès » avaient été identifiées concernant les 10 engagements pour mieux travailler ensemble à la direction générale, notamment sur la clarification des commandes et la priorisation des tâches.

Pendant plus d'un an, nous vous avons rappelé, lors des comités techniques ainsi que récemment lors des audiences des 20 septembre et 23 janvier dernier, la situation critique de certains services de la direction générale : surcharge quotidienne de travail et absence de pilotage et de coordination d'une partie de leur hiérarchie.

Face à ce constat, le bilan du programme annuel de prévention précise que « *la mise en œuvre des 10 engagements pour mieux travailler ensemble à la direction générale s'est poursuivie tout au long de l'année 2013* », mais quelles mesures concrètes ont été prises face aux carences managériales récurrentes ?

Des réunions de « mise au point » ont été organisées avec une partie de l'encadrement.

Vous souhaitez désormais laisser du temps aux intéressés, cependant les problèmes semblent loin d'être résolus. Ainsi pour ne relever qu'un exemple, si le sous-directeur « sous contrôle », dixit M. Blanc, est conscient qu'il a commis une erreur, il plaisantait encore la semaine dernière en réunion sur « l'envie d'aller chercher une bière ».

Il est urgent de prendre en considération le mécontentement des agents de la direction générale, qui déplorent la détérioration de leurs conditions de travail, s'interrogent sur l'impact du PSD sur l'organisation des services de la direction générale et sur le maintien des missions douanières.

Vous avez été alerté sur de graves dysfonctionnements au sein de certains services de la direction générale.

Il est de votre responsabilité, en tant qu'employeur, de mettre en place une organisation et des moyens adaptés et de tendre à l'amélioration des situations existantes.